



Paris, le 30 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRANSPORT ROUTIER

**Écotaxe : la résiliation du contrat Écomouv',
une nouvelle étape vers l'abrogation de l'écotaxe. L'OTRE satisfaite.**

Après les déclarations devant le Sénat du secrétaire d'État aux transports, M. Alain VIDALIES, informant que le gouvernement avait décidé de résilier le contrat avec la société Écomouv' pour la collecte de l'écotaxe, l'OTRE fait part de sa satisfaction. Cette décision, que l'OTRE appelait de ses vœux depuis deux ans, est une étape décisive vers l'abrogation définitive de l'écotaxe.

Ce faisant, l'OTRE rappelle que les transporteurs routiers ne sont pas contre toute politique de financement des infrastructures, tant que cette politique est raisonnable, qu'elle soumet fiscalement les camions étrangers et que les recettes fiscales qu'ils rapporteront sont bien dirigées vers ce financement, et non à la rémunération d'une société privée. C'est le cas de la solution prônée par l'OTRE : la vignette de circulation dématérialisée et pré-payée. À l'inverse de l'option choisie aujourd'hui par le gouvernement et soutenue par les grands groupes de transport, l'augmentation de quatre centimes de la taxation du gazole qui va pénaliser principalement les entreprises françaises et les affaiblir encore un peu plus face au dumping économique des transporteurs Est européens.

Dans le débat, sur le coût de cette résiliation, et notamment la désinstallation des portiques, l'OTRE rappelle qu'elle propose dans sa solution de vignette de circulation de conserver ces portiques afin de contrôler les flux de circulation des camions étrangers. Le contrôle via les portiques assurera aussi le paiement de la vignette par les camions circulant sur le réseau français par le contrôle de leur enregistrement aux services des douanes.

En effet, au-delà de favoriser le financement des infrastructures, la vignette proposée par l'OTRE doit permettre de combattre le cabotage routier en faisant payer les camions étrangers circulant sur le territoire français.

Contact presse : Yann Vigié, *secrétaire général Ile-de-France*
06 64 16 09 94
yann.viguie@otre.org